

Appel à demandes pour des projets de partenariats

Programme – Genre et droits à la communication

Appel lancé : 20 avril, 2024

Date limite de dépôt des propositions : 31 mai 2024



Le membre de l'équipe du Mexique remplit la feuille de codage pour le GMMP 2020.

Crédit photo : Global Media Monitoring Project (GMMP)

[La WACC](#) recherche des partenaires de la société civile dans les pays de la liste du CADⁱ intéressés par la mise en œuvre de projets d'un an pour surveiller les médias d'information numériques en utilisant une méthodologie et des outils adaptés du [projet mondial de surveillance des médias \(GMMP\)](#) de la WACC. Les projets peuvent se concentrer sur l'un des trois thèmes d'actualité :

- (i) Rapports sur les conflits, la paix et la sécurité,
- (ii) Journalisme sur la violence sexiste,
- (iii) Changement climatique

Il s'agit d'un appel très compétitif. La WACC ne soutiendra que cinq **(5) projets** au maximum dans le cadre de cet appel. Seuls les pays figurant sur la liste du CAD peuvent bénéficier d'un financement au titre de la coopération internationale.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 mai 2024. Les décisions seront annoncées à la fin du mois de juin 2024.

Les projets sélectionnés doivent être prêts à démarrer en juillet 2024.

Si elle est sélectionnée, la WACC contribuera au budget du projet à hauteur de 13 000 euros. Les organisations sélectionnées sont libres de chercher un financement supplémentaire pour compléter la contribution de la WACC si elles le souhaitent, mais ce n'est pas obligatoire.

Les projets sélectionnés dans le cadre de cet appel s'aligneront sur l'un ou l'autre des objectifs de développement durable.

Outre la subvention pour un projet d'un an, les partenaires peuvent bénéficier des formes de soutien suivantes dans le cadre de leur partenariat avec la WACC :

- Possibilité de participer à un événement de partage des connaissances organisé par la WACC sur le thème du développement durable et des médias/communications (sous réserve de restrictions de voyage) ;
- Possibilité de recevoir une subvention de 600 EUR pour sensibiliser le public au travail de l'organisation ;
- Possibilité de travailler avec d'autres partenaires de la WACC sur une initiative commune visant à identifier et à présenter les meilleures pratiques en participant à une conférence nationale, régionale ou internationale (sous réserve de restrictions de voyage) ; et/ou
- Possibilité d'accéder à des ressources documentaires sur les droits de la communication et sur le lien entre la communication et le développement durable via le forum virtuel de la WACC pour ses partenaires de projet.

Quels sont les objectifs de la WACC ?

La WACC s'est engagée à renforcer les voix publiques et la participation des personnes et des communautés marginalisées, exclues et dépossédées dans le domaine de la communication.

La WACC s'engage en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et attend des projets qu'ils tiennent compte de cette dimension.

La WACC encourage les demandeurs de projets à prendre en compte les besoins des jeunes et des personnes handicapées.

Les projets doivent permettre d'atteindre les résultats suivants :

- a) Données quantitatives et qualitatives sur la mesure dans laquelle les rapports sur l'un ou l'autre des trois thèmes intègrent une perspective de genre.
- b) Propositions pour l'adaptation des instruments de suivi et pour l'extension de la recherche au niveau mondial

La WACC cherche à créer des voies pour sensibiliser davantage les responsables politiques, les décideurs et la société civile au rôle essentiel que jouent les médias et la communication pour permettre aux femmes et aux minorités de genre d'exercer leurs droits de l'homme au sens large. À ce titre, la WACC s'efforcera de donner aux organisations partenaires les moyens d'identifier et de diffuser les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience dans divers forums nationaux, régionaux et internationaux.

Qui peut faire une demande?

Les organisations de la société civile provenant de pays faisant partie de la liste du DAC sont admissibles à demander du soutien. La WACC vérifiera la crédibilité et la réputation des organisations candidates. La WACC ne considérera qu'une demande à la fois d'une organisation donnée. La WACC n'accepte pas les demandes de la part d'individus ou d'institutions gouvernementales.

Ce que la WACC NE SOUTIENT PAS

- Les projets dont l'objectif premier est de générer des revenus
- Des demandes urgentes pour remplacer du matériel détruit
- Les programmes qui sont entièrement confessionnels quant au contenu et aux efforts de diffusion
- Achat et/ou entretien de terres, bâtiments, bureaux, véhicules et dépenses récurrentes comme les coûts de location ou de services publics
- Coûts d'exploitation institutionnels comme le salaire du personnel régulier, les fonds de dotation ou les fonds renouvelables
- Le matériel servant uniquement à l'administration des bureaux
- Les projets en cours ayant débuté avant la demande de soutien
- Publications périodiques actuelles ou nouvelles
- Coût du temps d'antenne
- Indemnités quotidiennes (bien que le coût direct de la nourriture et de l'hébergement dans le cadre des activités du projet soit couvert)
- Remboursement de dette, fonds de réserve et amortissement
- Propositions soumises par des individus ne représentant pas une organisation admissible
- Propositions soumises par des instances gouvernementales
- Les demandes de projets antérieures ayant été approuvées mais présentant un bilan médiocre quant à la production de rapports
- Des demandes antérieurement refusées par la WACC
- Un budget total excédant 30 000 EUR

Comment faire une demande

1. Veuillez remplir le Formulaire de demande de projet. (Voir le site Web de la WACC pour télécharger le formulaire).
2. Veuillez remplir le Modèle de budget (Veuillez n'utiliser que l'onglet « Monnaie locale »; n'entrez rien sous les onglets USD ou EUR). Si vous avez des difficultés avec le modèle de budget, utilisez votre propre format. (Voir le site Web de la WACC pour télécharger le formulaire).
3. Veuillez fournir deux (2) lettres de référence de la part de deux individus représentant des organisations nationales ou internationales vérifiables (autres que la vôtre) qui sont familières avec votre organisation. On s'attend à ce que les lettres émettent des commentaires sur le travail passé de votre organisation et sur l'aptitude de votre organisation à entreprendre le projet proposé.

4. Veuillez envoyer votre demande à projects@waccglobal.org . Veuillez utiliser la ligne d'objet : Programme – Genre et droits à la communication. **VEUILLEZ NE PAS ENVOYER LA DEMANDE À UNE AUTRE ADRESSE DE LA WACC.**

Si votre organisation est sélectionnée, nous vous demanderons de fournir les documents suivants :

- a. Preuve d'enregistrement légal à titre d'organisation de la société civile sans but lucratif dans votre pays; et
- b. Le bilan financier le plus récent de votre organisation, préférablement vérifié.

À propos de la WACC

La [WACC](#) est une organisation internationale qui fait la promotion de la communication comme un droit humain fondamental, essentiel à la dignité des individus et à la communauté. La WACC œuvre avec tous ceux qui sont privés du droit de communiquer en raison de leur statut, de leur identité ou de leur sexe. Elle prône le plein accès à l'information et à la communication, et encourage l'ouverture et la diversité des médias. La WACC renforce les réseaux de communicateurs afin de faire progresser la paix, la compréhension et la justice. Pour en apprendre davantage sur l'engagement de la WACC à l'égard des droits à la communication, veuillez consulter le document de la WACC [Guide pratique sur les droits à la communication](#).

ⁱ <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC-List-of-ODA-Recipients-for-reporting-2024-25-flows.pdf>